

Série évaluation de projet

**Évaluation finale du projet
«Gestion Durable de la Faune et du
Secteur de la Viande de Brousse en
Afrique Centrale»**

**Symbole du projet: GCP/RAF/455/GFF
GEF ID: 3777**

Annexe 1. Tableau d'évaluation des effets du projet selon les critères du FEM

Évaluation selon les critères du FEM

Le tableau ci-dessous présente une appréciation de la performance du projet selon les critères du FEM.

Tableau 1. Évaluation des effets du projet selon les critères du FEM

Critères d'évaluation	Note	Commentaires
Évaluation/Notation des effets du projet (<i>Project Outcomes</i>):		
Très satisfaisant (TS), Satisfaisant (S), Modérément Satisfaisant (MS), Modérément Insatisfaisant (MI), Insatisfaisant (I), Très Insatisfaisant (TI), Impossible à évaluer (IE)		
Évaluation générale pour chaque effet		
Pertinence des effets	S	La mission d'évaluation finale reconnaît la pertinence du projet à différents niveaux (sous-régional, national et local). Le développement d'une vision commune mais également la réglementation de la gestion de la faune et l'harmonisation des cadres réglementaires nationaux s'avèrent en effet nécessaires, la viande de brousse étant un aliment de base des populations forestières dans le bassin du Congo. À la clôture du projet, les effets ne sont pas totalement exprimés et n'apparaissent donc que potentiels: les textes juridiques (composante 1) n'ont pas encore été modifiés, la capacité des communautés à planifier et à appliquer des stratégies locales de gestion de la faune sauvage (composante 3) n'est pas encore avérée et l'interdiction de l'emploi de technologies pour la capture des animaux dans les zones soumises à la gestion participative de la faune sauvage (composante 3) n'est pas effective. Les effets du projet pourraient se réaliser aux conditions suivantes: (i) les plans de chasse sont finalisés et mis en œuvre; (ii) la gestion participative de la faune devient effective; (iii) des mécanismes de financement sont développés par les associations/coopératives pour structurer et développer la filière de la viande de brousse.
Efficacité	MI	Malgré les avancées, notamment dans le cadre de la composante 1 avec l'élaboration de la stratégie sous-régionale et la création de deux forêts communautaires au Gabon et de cinq forêts communautaires en RDC, première étape conduisant à la gestion participative de la faune et du secteur de la viande de brousse, l'efficacité du projet reste limitée en raison de la complexité de sa conception, de ses objectifs très ambitieux et de ses ressources financières limitées du fait du manque de disponibilité des contreparties. Le dispositif de la mise en œuvre et les ressources financières disponibles n'ont pas permis d'obtenir un niveau

		d'efficacité optimal, qui aurait vu la plupart des activités prévues lors de la conception se réaliser avec les effets relatifs. En atteste la réduction du nombre de sites et l'absence d'expériences concrètes de gestion participative de la faune dans les sites.
Efficience	MI	La stratégie et le dispositif d'intervention et de mise en œuvre est lourde et consommatrice de temps et de ressources financières. Les dépenses ainsi que les coûts de transaction ont augmenté au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du projet, notamment en raison de l'organisation d'ateliers systématiques à différents niveaux. Le taux d'exécution financière/décaissement du projet calculé sur la base des dépenses par rapport aux prévisions au stade de la conception s'élève à 50 % en raison de la non mobilisation des contreparties (gouvernement ou partenaires). Selon l'appréciation de l'équipe d'évaluation finale, le taux d'exécution physique est proche de 30 % ¹ . Cela signifie qu'avec les ressources disponibles, le projet n'a pu être exécuté qu'à 30 % et n'atteindre que partiellement ses objectifs. La mise en œuvre a été plus efficiente dans le cas du Gabon car la mise en œuvre du PSG a été initiée grâce à l'établissement d'une LoA avec le Gouvernement du Gabon; cette modalité n'a pas été adoptée dans les autres pays.
Évaluation/Notation de la durabilité:		
Probable (P), Modérément probable (MP), Modérément Improbable (MI), Improbable (I), Impossible à évaluer (IE)		
Évaluation générale de la durabilité		
Ressources financières	MI	Bien qu'à Ovan (Gabon) une forêt communautaire ait été créée et que l'activité d'exploitation de bois ait démarré, il n'y a pas eu de manière générale de mise en place des mécanismes de financement au niveau des sites afin que les associations/coopératives puissent développer la filière viande de brousse. Le projet a appuyé la formation de certains membres des structures communautaires à l'apiculture à Ovan et Djoutou et à l'horticulture à Ngombé afin de développer les activités susceptibles de fournir les revenus permettant de lancer les activités de gestion participative: ces formations concernent des individus et même si les personnes formées se consacrent à ces activités, il faudra trouver un mécanisme de financement de la chasse en tant qu'activité collective. La création d'un fonds spécifique dédié à la gestion participative de la faune avec la contribution des exploitants forestiers permettrait aux associations/coopératives de développer des activités qui les aideraient à structurer la filière mais aussi à appliquer les règles d'une gestion participative de la faune.

¹ Cf. Tableau 7 d'exécution des composantes et sous-composantes.

<p>Risques socio-politiques</p>	<p>MP</p>	<p>Dans le cas de la RCA, les évènements socio-politiques ont eu un effet très négatif sur l'exécution du projet. Les effets obtenus sont encore limités en dehors du changement de paradigme pour passer d'une approche de conservation à une approche mixte de conservation/utilisation raisonnée de la ressource. En RDC, des foyers d'instabilité sont présents. Au Congo et au Gabon, le climat socio-politique n'est pas totalement stable depuis les dernières élections présidentielles. À ce stade, il est probable que des évènements socio-politiques influencent négativement les progrès réalisés dans le secteur de la viande de brousse et de la gestion participative de la faune. Un foyer d'Ébola est apparu en RDC à la fin du projet et le développement de la filière viande de brousse peut augmenter le risque sanitaire.</p>
<p>Risques institutionnels</p>	<p>P</p>	<p>Les associations/coopératives n'ont pas développé d'activités communes à l'exception de la coopérative dans le site d'Ovan (Gabon) et des associations à Bayego et Maduda. Dans ce dernier cas, l'activité développée concerne l'exploitation du bois et non pas la gestion participative de la chasse. Les institutions dont le projet a facilité la constitution sont encore fragiles et, si elles ne sont pas renforcées, ne pourront pas jouer leur rôle de fédératrices et entités représentatives des intérêts de la communauté. Ces institutions sont d'autant plus fragiles qu'elles sont appelées à gérer des espaces ou enjeux dépassant leurs capacités (Ngombe, Ovan) et dans lesquels se superposent d'autres droits, notamment ceux des exploitants forestiers mieux dotés en ressources humaines et financières. De la même manière, ces associations/coopératives, si elles ne sont pas renforcées notamment sur les aspects de gouvernance, auront du mal à interagir avec les autorités locales, dont le rôle est prééminent, notamment quand les enjeux sont de taille.</p>
<p>Risques environnementaux</p>	<p>MI</p>	<p>Dans la situation actuelle, les effets du projet encore limités ne peuvent générer des risques environnementaux. Si les plans de chasse sont tous élaborés, validés et mis en œuvre, un suivi continu de la ressource sera nécessaire pour évaluer si l'évolution des prélèvements sur les espèces principales consommées et commercialisées comportent des risques. Des risques environnementaux collatéraux/induits existent cependant au niveau de la forêt communautaire d'Ovan (Gabon) en raison de la manière dont les concessionnaires en fermage exploitent le bois sans respecter les normes en la matière, notamment le diamètre minimum d'exploitation des essences et les volumes autorisés par année.</p>

Évaluation/Notation du suivi-évaluation (S&E):		
Très satisfaisant (TS), Satisfaisant (S), Modérément Satisfaisant (MS), Modérément Insatisfaisant (MI), Insatisfaisant (I), Très Insatisfaisant (TI), Impossible à évaluer (IE)		
Évaluation générale qualité S&E		
Conception du système de suivi-évaluation	MI	La conception d'un système de suivi-évaluation a été initiée dès 2013. Une mission de suivi-évaluation constituée d'un consultant international et d'un membre du personnel de la FAO Gabon (expert en suivi-évaluation lors de la mission et responsable administratif lors de l'évaluation finale du projet) a proposé un système de suivi-évaluation du projet plus opérationnel et permis l'élaboration d'un dispositif de collecte d'information servant à alimenter les différentes fiches. Cependant, ce système de suivi-évaluation pourtant commandité par le projet avec des ressources financières non négligeables (prise en charge de deux personnes sur quatre pays) a été tout simplement ignoré et le projet a été mis en œuvre sans système de suivi-évaluation. L'ébauche de système élaborée s'efforçait de mettre en place un dispositif de collecte d'informations auprès de tous les partenaires: les études de diagnostic (socio-économiques et écologiques) ainsi que les inventaires de la ressource étaient considérées comme des études de référence. Les valeurs de référence des différents indicateurs du projet définis dans ces études seraient actualisées au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet. Cependant le système de suivi-évaluation n'a pas été finalisé.
Mis en place du système de suivi-évaluation	I	Le système de suivi-évaluation n'a pas été mis en place malgré la recommandation de la mission de revue à mi-parcours. Aucune disposition n'a été prise pour que ce système voie le jour alors que l'assistante administrative du projet avait les qualifications requises pour le mettre en œuvre moyennant une augmentation d'indemnités.
Évaluation/Notation de la mise en œuvre et de l'exécution		
Très satisfaisant (TS), Satisfaisant (S), Modérément Satisfaisant (MS), Modérément Insatisfaisant (MI), Insatisfaisant (I), Très Insatisfaisant (TI), Impossible à évaluer (IE)		
Qualité de la mise en œuvre	MI	La coordination de ce projet était complexe en raison du nombre de partenaires de différente nature impliqués, des différents niveaux d'intervention (sous-régional, national, local), du nombre de sites ciblés, de la distance entre les différents membres de l'équipe du projet, de l'instabilité politique en RCA et

		<p>de la dimension politique manifeste du projet. Malgré les efforts entrepris, la coordination² s'est révélée un problème dans la mise en œuvre du projet car sporadique et discontinue. En effet, après le départ du CTP, le LTO a cumulé la charge de CTP et ses fonctions techniques au sein de la Coordination sous-régionale. La Consultante chargée de reprendre les responsabilités du CTP n'a été recrutée qu'en novembre 2016 au moment-même où les contrats des ATN et des facilitateurs arrivaient à échéance alors que l'évaluation à mi-parcours avait recommandé son recrutement dès juillet 2015.</p>
<p>Qualité de l'exécution</p>	<p>MI</p>	<p>Compte tenu des problèmes de coordination et de suivi, des objectifs trop ambitieux lors de la conception, mais également du fait que le projet n'a réellement été exécuté qu'en utilisant le financement FEM, le niveau des contributions à apporter par les différents partenaires étant resté limité, l'exécution a été modérément insuffisante car non coordonnée et ralentie par la nécessité de prendre des décisions s'écartant de la conception initiale comme l'établissement des LoA avec les partenaires ou le recrutement de facilitateurs sur les deuxièmes sites. Les études de référence (diagnostics, etc.), de bonne qualité, ont été délivrées dans certains cas trop tard (2015); dans certains sites (Baego Kisangani), une nouvelle délimitation de l'Unité de gestion s'est avérée nécessaire et les plans de chasse, préalables à la gestion participative de la faune, n'ont pas été finalisés et mis en œuvre.</p>

² Cf. Page 60 du rapport de formulation: 4.3.4 Conseiller technique principal et expert à long terme en création de capacités. Un Conseiller technique principal (CTP) sera engagé à temps plein pour les deux premières années du projet. La même personne ou un remplaçant sera ensuite engagée trois mois par an pour les années 3 et 4, et 4 mois pour l'année 5.